



Régates de l'île d'Arz / TROPHÉE AUGUSTIN BULOT

dimanche 5 août 2018

Pleine Mer : 13h35- coefficient 49 / canal VHF : 71

tel : 06 15 10 13 20

INSTRUCTIONS DE COURSE



1 / RÈGLES APPLICABLES

Ces régates se courent sous

- Les Règles de Course à la Voile (RCV) ISAF 2013-2018
- Les présentes instructions de course

2 / ADMISSIONS

Les voiliers admis à participer sont les dériveurs, catamarans, habitables, quillards, guépards.

Chaque skipper doit être à jour de sa cotisation à l'ASC Île d'Arz ou de sa licence FFV 2016.

Tous les participants mineurs, skippers ou équipiers, doivent présenter une autorisation parentale.


Le comité d'organisation se garde le droit de refuser ou d'accepter une inscription.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommages matériels, humains aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

3 / LE PARCOURS

- * ligne de départ et ligne d'arrivée :

La ligne est établie entre le mât arrière du bateau comité et une bouée mouillée dans le sud-est de la cale de Pen Raz.

Sauf inversion de parcours (pavillon « R »  sur le bateau comité), la ligne de départ est à couper dans le sens est-ouest.


fond rouge croix jaune

Cette ligne, marque de parcours, est à couper à chaque tour du parcours.

- * Parcours

- ligne de départ
- Laisser à tribord la cardinale sud de DRENEC et les COCHONS ;
- Laisser à bâbord la marque de parcours mouillée dans le Nord-Ouest de GODEC ;
- Laisser à tribord la latérale verte d' ILUR ;
- Laisser à bâbord la latérale rouge de BILHERVE ;
- Laisser à bâbord la marque de parcours mouillée dans le Sud-Est de BILHERVE ;
- Laisser à tribord la latérale rouge de BILHERVE ;
- Venir couper la ligne de DEPART-ARRIVEE ;

Le parcours comprend deux tours.

En cas de réduction de parcours d'une ou de plusieurs séries, le pavillon « S »  et la ou les flammes des séries concernées seront envoyées.

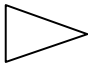

Carré bleu et blanc

Le comité peut arrêter la course pour toutes les séries ou seulement pour certaines séries.

4/ LES DÉPARTS

- * Procédures de départ (règle 26)

Pour chaque série, la procédure de départ est identique avec la flamme de la série concernée.

Départ moins...	signal	Pavillons	envoi/amenée
5 minutes	avertissement	flamme de série 	↑ envoi
4 minutes	préparatoire	pavillon « I » 	↑ envoi
1 minute	signal de la minute	pavillon « I » 	↓ amenée + <i>signal sonore long</i>
départ	départ	flamme de série 	↓ amenée

Dans la mesure du possible les signaux visuels sont accompagnés d'un signal sonore.

- * Franchissements prématurés de la ligne de départ.

En cas de franchissement prématuré de la ligne de départ, le comité procède à :

- un rappel individuel : signal sonore bref + envoi du pavillon « x »



croix bleu fond blanc

Si un concurrent franchit la ligne dans la dernière minute de la procédure de départ, il ne peut revenir du bon côté de la ligne qu'en contournant l'une de ses extrémités (règle 30.1).

- un rappel général : deux signaux sonores longs + envoi du pavillon « 1er substitut »



triangles jaune et bleu

une nouvelle procédure de départ en donné dans la minute.

- * Ordre des départs et flammes de séries

Séries	Heure de départ	Couleur de flamme
habitables	14h00	verte
dériveurs	14h06	rose
guépards	14h12	jaune
catamarans	14h18	bleue

Cet ordre de départ peut être modifié par le comité de course, se reporter pour chaque départ à la couleur de la flamme envoyée comme signal préparatoire.

5 / PÉNALITÉS ET REMPLACEMENT

- Un bateau qui reconnaît avoir enfreint une règle du chapitre IV peut **remédier à sa faute en effectuant deux tours complets de 360°**, à l'écart de la course sans gêner les autres yachts (annexe BI des RCV 44.2).
- Un bateau qui **aborde une marque de parcours** (règle 52.1) peut se racheter en faisant, à l'écart des autres voiliers, un tour complet de 360°, comprenant un virement de bord et un empannage (règles 31.2 et 4).
- Les pénalités indiquées en % sont appliquées selon les modalités de la règle 44.3.c des RCV en utilisant le pourcentage précisé par le comité de réclamation.

6 / RESPONSABILITÉ DES CONCURRENTS

Tout concurrent abandonnant la course doit impérativement prévenir le bateau comité.

Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course (règle 4 des RCV).

Les chefs de bords sont personnellement responsables de tous accidents, matériels ou physiques, pouvant arriver à leur bateau ou à leur équipage. Il leur appartient de contracter les assurances ou licences FFVoile nécessaires.

7 / CLASSEMENT

Le classement sera établi peu après l'arrivée des derniers concurrents et transmis lors de la remise des prix vers

17h30 à la cale.